EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 18

CONTRAT DE VILLE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

La réforme de la « Politique de la Ville » a été lancée en 2012 par le gouvernement et a abouti au vote de la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » datée du 21 février 2014.
Cette réforme a été conçue autour de quatre axes :

- la participation des habitants avec la nécessité de mettre en place des Conseils de citoyens sur chaque quartier prioritaire ;
- la refonte de la géographie prioritaire avec la suppression de tous les zonages précédents (ZUS, ZFU, ZRU,…) ;
- un Contrat de Ville unique et global dans une approche intégrée à la dynamique de l'agglomération ;
- un nouveau programme de renouvellement urbain.

La volonté du législateur est aussi d'insister sur la nécessité de mobiliser le droit commun avant de mobiliser les crédits qui doivent rester exceptionnels de la Politique de la Ville.

La nouvelle géographie prioritaire a été arrêtée définitivement par le décret du 30 décembre 2014. Pour l'agglomération clermontoise et la Ville, ont été conservés, sur des périmètres resserrés autour du patrimoine des bailleurs sociaux, les quartiers nord (Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes), La Gauthière, Saint Jacques, Fontaine du Bac et le quartier du lac à Cournon. Ont été sortis les quartiers de Gerzat, d'Aulnat et Fontgièvre/Saint Alyre et Herbet pour la ville.

Le Contrat de Ville est aujourd'hui en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage de Clermont Communauté. Comme le prévoit la loi, il doit être construit sur trois piliers : « la rénovation urbaine et le cadre de vie », « la cohésion sociale », et « le développement économique et l'emploi ».

Dans ce cadre de la Politique de la ville, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre des projets associatifs sur les quartiers concernés.

Dans le souci de ne pas pénaliser les associations, de ne pas fragiliser leur équilibre financier souvent précaire, et de garder une cohérence à l'action publique, la Ville a souhaité engager une réponse aux sollicitations financières des associations sans préjuger de l'inscription future de leurs actions dans le Contrat de ville en cours d'élaboration.

Dans ce contexte, 66 projets ont déjà été examinés pour un montant total de 624 396 €.
Il est proposé l'attribution de la subvention suivante :

Association : Cultures Trafic
Projet : CocoShaker - Un parcours de formation/incubation collaboratif et créatif pour entreprendre et innover. Cette action vise à sensibiliser les jeunes, notamment des quartiers, à l'entrepreneuriat social et renforcer leurs capacités créatives. Ainsi, il s'agit d'accompagner les créateurs d'entreprise par des méthodes d'incubations créatives et collaboratives (espace de coworking, apprentissages formels et informels, mixité sociale, espaces

d'expérimentation...), de développer le nombre d'entrepreneurs du changement sur le territoire, de développer des entreprises à fort impact social.. L'association s'appuie pour cela sur la mise en place de cycles de formation, sur l'accompagnement des jeunes dans le développement de leur projet et dans des dynamiques d'expérimentation.
Public : jeunes créateurs d'entreprise ou souhaitant créer leur emploi
Quartiers : tous quartiers

Coût de l'action : 17 551 €
Subvention Ville demandée : 10 000 €
Subvention Ville proposée : 10 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'aide financière accordée à cette association comme indiqué ci-dessus ;

- d'autoriser le versement, en temps utile, de cette subvention à Cultures Trafic.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 octobre 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET